



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL**

**Direction des relations avec  
les collectivités locales**

**Arrêté n° 2020-SG-790 du 30 octobre 2020**

**modifiant l'arrêté préfectoral n°2020-SG-680 organisant l'élection des juges du Tribunal mixte de commerce de  
Mamoudzou**

**LE PREFET DE MAYOTTE**

**Délégué du Gouvernement**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de commerce, et notamment les articles L.723-1 à L.723-14 de la partie législative et R.723-1 à R.723-31 de la partie réglementaire ;

**Vu** le code électoral ;

**Vu** l'arrêté du ministère de la justice du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 3 juillet 2019 relative à l'organisation de l'élection annuelle des juges des tribunaux de commerce ;

**Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**Vu** le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

**Vu** le décret n°2020-854 du 7 juillet 2020 relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-SG-608 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Claude VO-DINH sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de pourvoir 5 sièges au sein du tribunal mixte de commerce de Mamoudzou ;

**SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

## ARRETE

**Article 1** : Le délai de réception des candidatures aux fonctions de juge du Tribunal de commerce mixte de Mamoudzou est prolongé jusqu'à Mercredi 4 novembre 17h.

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la préfecture de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

Délégué du Gouvernement,



Le préfet de Mayotte  
pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général

Claude VO-DINH